

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 10X | 14X | 18X | 22X | 26X | 30X |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X | 16X | 20X | 24X | 28X | 32X |

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

"Rendre le peuple maître"

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : — **Pédagogie :** L'école neutre : son histoire au Canada. — Cent deuxième réunion des instituteurs de Montréal. — Louis Pasteur. — **Partie pratique :** Langue française : Grammaire et orthographe : I, Dictée : Les bonnes vacances — II, Dictée : Le hanetton—III, Dictée : Jacques Cartier à Hoche-laga. — Invention et rédaction. — Récitation : Les lunettes. — Mathématiques : Arithmétique et algèbre. — Langue anglaise. — Teau de livres. — Annonces.

L'école neutre

SON HISTOIRE AU CANADA

L'école neutre, que l'on appelle aussi nationale ou publique en notre pays, a son histoire, et une histoire qui comprend déjà plus d'un siècle. Ce n'est donc pas d'hier que les protestants fanatiques cherchent à nous jeter dans le moule anglais.

Dès 1789, sous l'administration de lord Dorchester, le gouvernement tenta audacieusement de s'emparer de l'instruction primaire au profit, bien entendu, des protestants du pays. Le comité nommé à cette fin par le gouverneur en 1787, fit rapport en 1789, et disait entr'autres choses : que le nouveau système scolaire "ne fût point perverti de

manière à se prêter aux vues particulières d'aucune secte."

Mgr. Hubert, alors évêque de Québec, s'opposa fortement au dessein de lord Dorchester, et le vaillant prélat réussit à enterrer le premier projet d'école neutre.

Mais en 1801, l'idée de lord Dorchester fut de nouveau préconisée. "On essayait d'effectuer ce qu'on avait eu en vue par le plan de 1789," (1). Cette organisation pédagogique, connue sous le nom d' "Institution royale" porta peu de fruits, car elle eut pour effet "de susciter la crainte et la défiance des habitants, surtout des catholiques, et de les porter à tenir leurs enfants éloignés de ces écoles, qui, d'ailleurs, étaient généralement protestantes et régies par l'église anglicane" (2).

En face de l'attitude ferme et logique des Canadiens, les protestants feignirent de capituler. En 1829, ils concédèrent les écoles de fabriques, système favorable aux catholiques. Mais, en 1841, les écoles de fabriques n'ayant pas produit tout le bien que l'on en attendait, le gouvernement d'alors voulut jeter les bases d'un vaste système d'éducation. Tout le monde était d'avis qu'il fallait sérieusement penser à relever le niveau de l'instruction primaire. Mais l'administration du temps, en partie composée d'ennemis de notre race, tenta de nouveau de nous imposer l'école neutre. La loi d'éducation de 1841 confiait la gouverne des écoles

(1) Meilleur, *Mémorial de l'Éducation*.

(2) Meilleur, *Mémorial de l'Éducation*.

aux différents conseils municipaux qui, à cette époque, étaient créés directement par le gouvernement et non élus comme aujourd'hui par les contribuables. Le conseil municipal était de fait le bureau d'éducation ; la municipalité scolaire, c'est-à-dire l'association des pères de famille en vue de l'éducation de leurs enfants, n'était pas indépendante de la municipalité locale comme de nos jours. On voit de suite le peu de garantie que ce système offrait aux catholiques. Le gouvernement s'emparait ni plus ni moins de tout le patronage scolaire pour établir bon gré malgré l'école *nationale* ou *publique* (si chère aux Anglais du Canada) sous le couvert de l'école neutre. On sait ce que Mgr Hubert pensait de ce plan que *des hommes sans préjugés* devaient réaliser, et qui aurait permis "une union qui protégerait le Catholique et le Protestant." (1)

Aussi la loi de 1841 fut-elle acceptée avec méfiance par un grand nombre. En vertu de cette législation, "toutes les écoles recevant un octroi du gouvernement devaient être *communes* pour tous les enfants en âge de les fréquenter, sans distinction d'origine ni de croyance religieuse aucune." (2).

Sous cette loi, il ne devait pas y avoir d'écoles *dissidentes* ou séparées. Les auteurs de la loi de 1841 voulaient tout simplement faire perdre à notre nationalité son caractère français et catholique. Cependant, vu les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvaient les catholiques au début de l'Union, Mgr Signay jugea à propos de recommander la soumission à la loi des écoles primaires, et il indiqua en même temps les moyens propres à en tirer bon parti. Néanmoins, les autorités ecclésiastiques combattirent la clause de la loi qui tendait à rejeter l'enseignement religieux hors de l'école.

Le clergé de l'époque fut vigoureusement secondé par les chefs canadiens-français. Dès 1842, le gouvernement responsable devenait un fait accompli, grâce aux efforts de Lafontaine qui dominait par son talent, son énergie,

sa franchise et son patriotisme tous les hommes publics d'alors. Ce grand canadien commandait à une phalange unie sur le terrain des principes que ferme dans l'action. Dans ce bon vieux temps, il n'y avait qu'un parti dans le Bas-Canada, c'était le parti des patriotes ; tout ce qui touchait aux intérêts canadiens-français et catholiques était chose sacrée, et jamais, aux jours glorieux de Lafontaine, on ne connut les lâches trahisons, les honteuses reculades et les tristes compromissions qui mettent, de nos jours, l'avenir de notre nationalité en danger.

Aussi, la lutte fut promptement engagée sur le terrain de l'éducation, et en 1846 une nouvelle loi remplaçait celle de 1841. Cette loi, actuellement en force, bien qu'elle ait été amendée à plusieurs reprises, consacre sans réserve le principe des écoles *confessionnelles* ou *séparées* et permet à la minorité d'ouvrir des écoles dissidentes. Désormais la victoire était assurée dans la province de Québec. Il restera à l'honneur des Canadiens-français d'avoir les premiers, sur ce continent d'Amérique, doté leur pays de la liberté d'enseignement, liberté indispensable à la paix, au bon ordre et à l'éducation religieuse au milieu d'une population mixte.

Depuis 1846 les écoles séparées ont fonctionné avec succès, à la grande satisfaction des catholiques et des protestants. La Famille, l'Église et l'État se partagent dans de justes proportions la direction de l'éducation. Il ne reste plus aux hommes de notre époque qu'à perfectionner le système scolaire de Québec, à le rendre plus efficace.

Maintenant, jetons un coup d'œil sur le reste de la Confédération.

Nous sommes en 1867. Afin de capter la confiance des catholiques, les politiciens protestants qui favorisaient le projet de la fédération des provinces firent les plus belles promesses relativement aux écoles. Les catholiques crurent aux déclarations de ces hommes et la Confédération, grâce au concours des Canadiens-français, devint un fait accompli.

Un lustre à peine s'était écoulé depuis que la nouvelle constitution avait été mise en force, et déjà le Nouveau-Brunswick faisait faux bond. Cette province, sans aucune rai-

(1) Voir la réponse de Mgr Hubert au gouvernement, publiée dans *l'Instruction publique au Canada*, de M. Chauveau, page 58. Ce document est plein d'actualité.

(2) Meilleur.

son, établissait, en 1872, un système scolaire neutre, contrairement à la foi jurée et au grand préjudice des catholiques. Une disposition de la loi de 1872, relative au Nouveau-Brunswick, dit : " Toutes les écoles dirigées en vertu de cette loi seront *non-confessionnelles*, (non-sectarian.) " Un autre article de la même loi dit : " Aucuns symboles ou emblèmes particuliers à aucune société nationale, à aucun parti politique ou à aucune *organisation religieuse*, ne seront montrés ou employés dans l'école ou dans les leçons qui y seront données, ni sur la personne d'aucun instituteur ou élève."

Voilà qui est clair; c'est l'école neutre, absolument étrangère à la religion et inacceptable à la conscience des catholiques.

Eh! bien, au temps où ce système faux et désastreux était mis en pratique au Nouveau-Brunswick, la population catholique de cette province était de 96,016 âmes sur un total de 285,594, suivant le recensement de 1871, c'est-à-dire plus d'un tiers. Sur ce chiffre, 44,907 étaient d'origine française, " et descendaient de ces anciens colons de l'Acadie que leurs malheurs, chantés par Longfellow, ont rendus si intéressants." (1)

N'est-ce pas que la générosité anglaise fait piteuse mine en face de la magnanimité des Canadiens-français à l'égard des protestants de Québec.

En l'an de grâce 1896, les catholiques du Nouveau-Brunswick sont encore *hors la loi*, quant aux écoles primaires.

Passons à la Nouvelle-Ecosse. Dans l'ancienne Acadie, les catholiques sont mieux traités qu'au Nouveau-Brunswick. Néanmoins, l'organisation pédagogique de cette province ne reconnaît pas les écoles confessionnelles. Il est dit dans le préambule de la loi d'éducation de la Nouvelle-Ecosse : que " la loi ne sanctionne pas dans les écoles l'enseignement des doctrines particulières aux différentes confessions chrétiennes. "

Tant que cette province sera gouvernée par des hommes consciencieux et généreux, tout ira bien pour les catholiques; mais le jour où une administration défavorable à ces derniers gravira les hauteurs du pouvoir de

la Nouvelle-Ecosse, que deviendront nos frères de l'Est?

Il est bon de remarquer que le tiers de la population de la Nouvelle-Ecosse est catholique.

Dans l'Île du Prince-Edouard, la loi d'éducation est à peu près la même qu'au Nouveau-Brunswick. Les catholiques doivent payer double contribution : une pour les écoles que leurs enfants ne peuvent pas fréquenter, et une autre pour celles qu'ils fréquentent. Près de la moitié de la population de cette petite province est catholique-romaine.

La Colombie-Anglaise ne s'est pas montrée plus généreuse que ses sœurs de l'Est. Il est dit dans la loi de l'Éducation de cette province que " toutes les écoles publiques établies en vertu des dispositions de cette loi seront conduites rigoureusement d'après les principes non-confessionnels (*non-sectarian*) : On inculquera la plus grande moralité; *mais aucun dogme ou croyance religieuse ne sera enseigné.*"

Enfin, en 1890, la province du Manitoba, qui fut ouverte, civilisée et colonisée par les plus braves des nôtres, arracha brutalement aux catholiques de cette partie du pays les droits dont ils avaient joui jusque-là dans le domaine scolaire, en vertu de la constitution fédérale. Espérons que la cause si importante des écoles catholiques du Manitoba n'est pas définitivement perdue et qu'elle finira par triompher du fanatisme et de la politique.

De toutes les provinces anglaises, seule l'Ontario *tolère* les écoles séparées. Les catholiques de cette province sont loin d'être traités avec autant de générosité, de magnanimité je devrais dire, que nos amis les protestants de Québec. Tout de même, reconnaissons la bonté des Ontariens qui permettent *encore* aux catholiques d'avoir des écoles de leur choix.

Ainsi, tout autour de notre province française un cercle de fer est habilement tracé. Le temps n'est pas loin, peut-être, où un suprême effort sera tenté afin d'établir par tout le Canada, Québec compris, l'école neutre ou nationale. Il y a à peine un mois, un député, M. Hughes, soumettait une proposition à la Chambre des Communes, à Ottawa, relative à la création " d'un seul système d'éducation nationale pour tout le Canada. "

(1) Chauveau.

Bien entendu, l'enseignement religieux ne ferait pas partie officiellement de l'éducation nationale.

Ce sentiment exprimé par le député ci-dessus nommé est partagé par un grand nombre de protestants. En 1892, une convention des instituteurs anglais du Canada avait lieu à Montréal. Parmi ceux qui prirent part aux débats de ce congrès, la majorité se déclara en faveur du système pédagogique dit national. Nous allons citer quelques extraits des discours prononcés en cette circonstance.

M. Hughes: " Il parle de la prétendue supériorité des écoles de l'Etat, et déclare que l'application générale d'un système d'écoles confessionnelles serait d'une absurdité dangereuse, (1). "

Sir W. Dawson: " La Confédération a laissé aux provinces le soin de veiller à leur système d'éducation, mais il ne faut pas que cette concession dégénère en organisation sectionnelle ; nous devons créer de suite entre les branches du même arbre, un sentiment canadien, un sentiment impérial, si c'était possible (2). "

L'année dernière, la Grande Loge orangiste d'Ontario, réunie en assemblée régulière, faisait la déclaration suivante :

" La Grande Loge s'est aussi déclarée en faveur d'un amendement à l'Acte de la Confédération abolissant les écoles séparées dans toute l'étendue du Canada et faisant de la langue anglaise la seule langue officielle de la Puissance et de toutes les Provinces. "

Enfin, il y a quelques jours à peine, un journal d'Ontario, le *News* publiait ce qui suit :

" L'effet de l'agitation—qui n'a pas encore cessé tant s'en faut—a été de créer une forte impression en faveur de la " nationalisation " des écoles publiques dans le Dominion. Il est plus probable que ce sentiment sera un jour ou l'autre solidifié dans un statut, et le système d'écoles séparées sera aboli. "

Il faut donc admettre que dans tout le Canada, la province de Québec seule recon-

naît intégralement le principe des écoles confessionnelles. Résistera-elle longtemps aux assauts qui lui seront certainement livrés dans un avenir prochain ? Nous le croyons sincèrement. Car le jour où nous consentirons au système d'écoles dites nationales, ce jour-là nous mettrons lâchement la religion catholique à la porte des classes et nous sacrifierons à l'ennemi l'espérance la plus chère que cultive tout Canadien-français bien né : celle de conserver intact sur les bords du St-Laurent le noble héritage de nos ancêtres qui comprend nos Institutions, notre Langue et nos Lois.

Que le Ciel nous préserve de cette honte !

C.-J. MAGNAN.

Cent deuxième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Jacques-Cartier, tenue le 30 et le 31 janvier, 1896.

En janvier 1895, l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale J.-Cartier célébrait sa centième conférence ; elle crut devoir, malgré ses faibles ressources organiser la présente conférence et lui donner tout l'éclat possible.

A cet effet donc, un comité élabora un programme digne,—nous osons bien le croire—des personnes distinguées qui voulurent bien honorer de leur présence notre cent-deuxième conférence.

Le programme indiquait deux séances, dont la première eut lieu dans la soirée du 30 janvier.

Bien avant huit heures, la salle des séances, très bien décorée pour la circonstance, était littéralement remplie.

Dans l'auditoire, on remarquait l'Hon. P. Boucher de LaBruère, surintendant de l'instruction publique ; l'Hon. G. Ouimet, ex-surintendant de l'instruction publique ; M. J.-O. Cassegrain, président de l'association des instituteurs ; M. l'abbé H. Verreau, prin-

(1) Voir l'Enseignement primaire, Vol. XIV, page 72.

(2) Voir l'Enseignement primaire, vol. XIV, page 11.

cipal de l'école normale Jacques-Cartier ; M. l'abbé Duckett, P.S.S., le conférencier de la soirée ; MM. les abbés Chevrier, Laurier et LaBruère, MM. les Drs Brennan, Leroux, Chabot, Poissant ; M. G. Beaulieu, avocat ; MM. les inspecteurs d'écoles Lippens, McGown, Lévesque, Curot, Tanguay ; M. W. E. Archambault, directeur-général des écoles catholiques de Montréal ; MM. F.-X.-P. Demers, A. D. Lacroix, H. Doré, L.-P. O'Donoghue, L.-A. Primeau, P.-J. Leitch, L.-M. Morin et un grand nombre d'autres personnes qui voulurent bien répondre à l'invitation du comité d'organisation.

MM. les Drs Gray et Leprohon, membres du conseil de l'instruction publique ainsi que M. l'inspecteur Stenson, ont bien voulu, dans des lettres qui sont autant de témoignages des plus sympathiques envers l'association, exprimer à cette dernière leur regret de ne pouvoir assister à cette séance.

A huit heures précises, la séance s'ouvre par un morceau de chant, après quoi M. J.-O. Cassegain souhaite la bienvenue à l'hon. P. Boucher de LaBruère.

M. le Président s'exprime ainsi :

A l'honorable P. BOUCHER DE LABRUÈRE,

Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

C'est la première fois, depuis votre nomination au département de l'instruction publique, que l'association des instituteurs de cette section de la province a l'honneur et le plaisir de vous rencontrer. Aussi profite-t-elle de la présente circonstance pour vous souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Lorsque nous est parvenue la nouvelle de la résignation de l'honorable M. Ouimet, nous avons éprouvé un sentiment d'inquiétude bien légitime ; mais ce malaise a disparu du moment que nous avons appris le nom de son successeur, et nous avons applaudi au choix judicieux du gouvernement. Votre impartialité bien connue, M. le Surintendant, le soin—nous pourrions dire minutieux—que

vous prenez de rendre justice à chacun,—soin que nos confrères de Québec vous ont rappelé dans leur adresse d'une manière si délicate,—vos principes larges, élevés, religieux : tout nous fait présager une administration sage et féconde en résultats.

Pénétré de l'extrême importance de votre charge et de la grande responsabilité qui vous incombe, vous avez voulu, dès votre entrée en fonctions, vous mettre au courant de toutes les affaires d'école et des différents rouages de notre système scolaire. Vous avez, à cet effet, convoqué à Saint-Hyacinthe le corps entier des inspecteurs d'écoles, et vous leur avez tracé un programme qui fait voir de quelle façon vous envisagez les devoirs d'un chef de l'instruction publique, ainsi que les soins à la fois nombreux et complexes que requiert l'éducation de l'enfance et de la jeunesse. Ces faits justifient pleinement la confiance que nous reposons en vous et que nous avons exprimée plus haut : ils sont aussi un gage assuré de votre sympathie à notre égard.

Quant à nous, les plus humbles dans la hiérarchie scolaire, veuillez croire, M. le Surintendant, que nous recevrons avec reconnaissance les conseils que vous voudrez bien nous donner, et que nous nous ferons un devoir de les mettre en pratique, convaincus que nous sommes que ces avis auront toujours pour objet la diffusion des saines doctrines dans notre province et l'avancement intellectuel du peuple canadien.

Voici la réponse de l'honorable surintendant de l'instruction publique :

Monsieur le Président,

Messieurs,

C'est avec empressement que je suis venu assister aux séances si imposantes et si fécondes en bons résultats de l'association des instituteurs de cette section de la province, et je suis heureux que vous m'ayez fourni l'occasion de vous témoigner ma sympathie et de vous assurer de mon entier dévouement à l'œuvre que vous accomplissez avec tant d'abnégation et de patriotisme.

Je comprends le sentiment d'inquiétude que vous avez éprouvé en apprenant la retraite de mon distingué prédécesseur. Pendant vingt ans, c'est-à-dire pendant la moitié

de votre existence, comme association, vous aviez pu apprécier la sollicitude de l'hon. M. Ouimet pour la diffusion de l'instruction chez le peuple et profiter de ses conseils et de son expérience. Je suis très sensible à la sympathie avec laquelle vous avez accueilli ma nomination au poste élevé de surintendant et je vous en remercie cordialement.

Veillez croire, Messieurs, qu'en acceptant les responsabilités qui m'incombent, j'ai compté à l'avance sur le concours de tous ceux qui se dévouent à la cause de l'éducation et tout particulièrement sur le vôtre. Ma mission à la tête du ministère de l'Instruction publique serait stérile si je n'avais pour m'aider tout le corps enseignant.

Vous parlez dans votre adresse des soins à la fois nombreux et complexes que requiert l'éducation des enfants. Ces soins en effet si multiples et si précieux, c'est aux instituteurs et aux institutrices qu'il incombe de les donner; voilà pourquoi leur mission, comme la mienne, leur impose des devoirs importants. Ceux qui consacrent leur existence à l'enseignement ne peuvent oublier qu'ils ont non seulement à instruire les enfants, mais aussi à leur donner l'éducation.

Comme vous le savez, Messieurs, l'instruction et l'éducation sont deux choses distinctes. Si la première peut faire des savants, la seconde fait des hommes. De nos jours, il y a malheureusement une tendance marquée en certains pays à sacrifier l'éducation à l'instruction. Pourtant l'enseignement populaire le plus fécond et le plus durable ne consiste point en une suite de leçons données en classe par le maître; il doit renfermer toute entière l'éducation de l'homme, car son but, tout en instruisant, est de former le caractère et le jugement de l'élève, de développer dans son cœur le germe des vertus chrétiennes, d'élever son âme, en un mot, de l'améliorer.

Le champ de l'instituteur est donc bien vaste à parcourir, car il ne remplirait point l'attente des pères de famille s'il se bornait à enseigner les matières du programme d'études, sans y ajouter ses exhortations au bien, ses conseils, les leçons utiles qu'il peut tirer de l'histoire de son pays pour élargir la sphère d'idées des enfants et leur faire apprécier l'héroïsme et le patriotisme de leurs aïeux.

Je ne doute point, Messieurs, que vous ne

compreniez parfaitement la grandeur de votre tâche, et que l'instituteur de la paroisse la plus reculée de la province, en voyant devant lui de jeunes enfants qui seront les hommes de l'avenir, ne sente son cœur déborder d'amour pour son pays et ne soit prêt à répéter d'une voix émue cette belle parole d'un des premiers éducateurs du Canada, le Père Lejeune, qui écrivait en 1632 :

“ Je suis devenu régent en Canada; j'avais l'autre jour un petit sauvage d'un côté et un petit nègre de l'autre auxquels j'apprenais à connaître les lettres. Après tant d'années de régence, me voilà enfin retourné à l'A, B, C, mais avec un contentement et une satisfaction si grande, que je n'eusse pas voulu échanger mes deux écoliers pour le plus bel auditoire de France.”

Quant à moi, j'ai accepté une œuvre qui requiert beaucoup de travail et de sollicitude; Messieurs les Instituteurs, je vous demande de m'en rendre l'accomplissement aussi facile que possible par votre coopération active, votre zèle et votre indulgence. Serai-je à la hauteur des circonstances? Puisse Dieu le vouloir et bénir ma mission!

Cette mission, je ne la croirai remplie, que lorsque la province de Québec occupera, sous le rapport de l'efficacité des écoles primaires, la première place parmi ses provinces sœurs de la confédération, comme elle paraît déjà l'occuper par ses maisons de haute culture intellectuelle.

M. le président présente ensuite à l'auditoire le conférencier, M. l'abbé Duckett.

Celui-ci se lève alors au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Le savant conférencier avait choisi pour sujet :

“ *Hildebrand ou le pape Grégoire VII.*”

Cette conférence, quoique sérieuse, a plu à l'auditoire, qui a suivi l'intéressant conférencier avec beaucoup d'attention.

M. l'abbé Duckett a tracé là, dans un style clair et facile, une page d'histoire du moyen âge, et l'a fait avec tout ce talent de dialectique que tout le monde lui reconnaît.

(à suivre.)

Louis Pasteur (1)

La journée finie, sa tâche faite, Pasteur a pu, dans la pleine conscience de l'œuvre accomplie, prononcer son *Nunc dimittis*. Rarement un homme a pu assister de son vivant à un triomphe aussi définitif de doctrines longtemps contestées; rarement un homme a pu voir de ses yeux une moisson aussi riche sortir d'un champ qu'il a dû lui-même labourer et semer, après l'avoir épierré et sarclé. La prodigieuse activité cérébrale, que n'avait pas atteinte l'attaque d'hémiplégie qui le frappa il y a trente ans, s'était, en ces dernières années, un peu ralentie et fatiguée: à la dernière de ces découvertes éclatantes, il a survécu juste assez pour recueillir le jugement de la postérité sur lui, assez pour acquérir la certitude, si douce à un homme qui fut si parfaitement "un maître", que l'impulsion était désormais donnée et que, le jour où il disparaîtrait, la marche de ses doctrines et le progrès de leurs applications bienfaisantes se poursuivraient avec la même rapidité et la même régularité.

C'est qu'en effet, — c'est là l'un des traits les plus caractéristiques de Pasteur, — il fut un maître, un chef d'école; et il se distingue des admirables savants que la France a produits dans la première moitié du siècle, par cette préoccupation constante qu'il a eue, et par cet admirable exemple qu'il a donné *du travail scientifique organisé*.

Sur ce point qui, à mon avis, n'a pas été suffisamment mis en lumière, dont on ne parle pas assez dans les éloges qu'on lui décerne, je demande la permission d'appeler tout spécialement l'attention de mes lecteurs.

Après leur avoir rappelé brièvement — plusieurs le savent déjà — ce que fut le savant et le penseur, je leur dirai ce que fut le fondateur d'école et l'organisateur de recherches.

(1) Tiré de l'Education chrétienne de Paris.

(A suivre)

PARTIE PRATIQUE

Langue française

Grammaire et orthographe

I

DICTÉE

LES BONNES VACANCES

Voulez-vous bien profiter de vos vacances, les trouver bonnes, douces, agréables? Préparez-vous-y par un travail constant, ferme, énergique. Plus le temps du labeur aura été bien employé, plus le temps des vacances paraîtra délicieux. Comment voulez-vous qu'il prenne du repos, celui qui n'est nullement fatigué? Il ne se repose pas, il s'ennuie. Il n'en est pas de même pour celui qui a bien étudié; son esprit est heureux de n'avoir plus aucun souci: il se détend comme un arc dont on vient de lâcher la corde.

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *Vacances*: de quel genre est ce mot? — *Les*: est-ce un article ou un pronom? Quelle sorte de pronom? — *Bonnes, douces, agréables*: indiquer le masculin de ces adjectifs? — *Travail constant, ferme, énergique*: mettre ces mots au pluriel. — *Labeur*: c'est un mot qui a la même signification que travail: l'adjectif *laborieux* est un dérivé, comme *travailleur* vient de travail. — *Délicieux*: indiquer le pluriel et le féminin. — *Voulez-vous*: quel est le sujet du verbe? Est-il placé avant ou après le verbe? — *Celui qui*: quelle sorte de mots? — *S'ennuie*: indiquer un nom et un adjectif dérivés de ce verbe? (ennui et ennuyeux). — *Arc*: c'est l'arme formée d'un bois plié au moyen d'une corde, dont on se servait pour lancer des flèches.

Souligner les verbes à mode personnel et dire à quel temps ils se trouvent. — Faire l'analyse des adjectifs.

II

DICTÉE

LE HANNETON

Le hanneton n'est pas beau quand il est petit; il ressemble à un gros ver blanc; néanmoins, il est toujours très dangereux; quand il se cache en terre, il ronge la racine des plantes et les fait périr; quand il vole dans l'air, il s'attache aux feuilles des arbres, les dévore rapidement. Cet insecte ne vit que quelques jours, il meurt en effet assez promptement et disparaît aux yeux de tout le monde; mais pendant les quelques heures de sa courte existence, il s'attire les malédictions de bien des gens. La sauterelle, en Algérie, est pourtant encore plus redoutable que le hanneton, chez nous.

Mettre le pluriel au lieu du singulier, en faisant toutes les modifications voulues.

III

DICTÉE

ACQUES CARTIER A HOHELAGA (1535)

La bourgade d'Hochelega était entourée d'une forte *palissade* circulaire de la hauteur d'environ deux lances, et formée d'un triple rang de pieux, dont ceux du milieu étaient plantés droits, et les autres croisés par le haut, le tout fortement entrelacé de racines et de branches. Une seule porte, fermant à barres, donnait entrée dans la bourgade. Au-dessus de cette porte et sur plusieurs points de la palissade, était *pratiquée* une espèce de galerie, munie d'échelles et *garnie de pierres* pour la défense de la place. La bourgade renfermait une cinquantaine de grandes cabanes, longues d'environ cinquante pas, sur douze ou quinze de largeur, et *couvertes* de grandes écorses bien *cousues* ensemble. L'intérieur de ces cabanes était de plusieurs pièces, dont chacune était occupée par une

famille, et au centre était ménagée une salle commune, où *se faisaient* et *s'entretenaient* les feux. Il y avait même, à la partie supérieure, des greniers destinés à recevoir leurs provisions de maïs.

On conduisit les étrangers dans une espèce de place publique, de forme carrée et de la grandeur d'environ un jet de pierre, où *on les reçut* au milieu des démonstrations de la joie la plus cordiale; après les premiers saluts de bienvenue, les femmes et les filles se retirèrent, et les hommes s'assirent autour d'eux. Bientôt après l'on vit paraître l'*agouhanna*, ou seigneur du lieu, porté solennellement sur une grande peau de *cerf*, par neuf ou dix hommes, qui vinrent le déposer sur des nattes, auprès du capitaine français. C'était un homme d'environ cinquante ans, tout *perclus* de ses membres. Il n'avait pour marque de distinction qu'une simple lisière rouge de poil de *porc-épic*, qui lui tenait lieu de diadème. Pour faire honneur à son hôte, il ôta cette couronne de dessus sa tête, et la mit sur celle de Cartier. Le capitaine de son côté donna au chef et à ceux qui l'entouraient divers petits objets, dont ils parurent tous fort contents. Quand les Français voulurent prendre congé de leurs hôtes, les femmes se mirent au-devant d'eux, leur offrant des mets qu'elles avaient elles-mêmes apprêtés. Mais, comme les sauvages ne mettaient point de *sel* dans leurs aliments, on leur fit entendre qu'on n'avait nul besoin de manger.

L'abbé C.-H. LAVERDIÈRE,

(Histoire du Canada).

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES :— *palissade* : une suite de *palis*; faites trouver de même *colonnade... colonnes; balustrades... balustres*.— *le tout* : qu'est-ce que *tout*? Un nom, quel est son pluriel quand il est *nom*? *touts*; exemple : Les animaux et les plantes sont des *touts* parfaits. Rappelez les différentes acceptions et les différentes formes de ce mot : adjectif : *tout, toute, tous, toutes*; pronom : mêmes formes (mais on prononce l's au masculin pluriel); adverbe : *tout* qui varie, par exception, devant un adjectif féminin commençant par une consonne.— *pratiquée* : justifiez l'orthographe : il est attribut de *espèce*.— *garnie de pierres* : pour-

quoi *pierres* au pluriel ? on n'a pas l'intention d'indiquer la *matière* qui garnissait, mais les *morceaux* qui étaient autant de projectiles pour tirer sur l'ennemi.—*couvertes* : d'où vient ce mot ? de *couvrir* ; faites un seul mot pour dire : *couvrir de nouveau* ? *recourir* ; N'y a-t-il pas un mot qui ressemble à celui-ci ? *recouvrer* : citez les deux participes passés ? J'ai *recouvert* ma grange ; cet enfant qui était aveugle a *recouvré* la vue.—*cousues* : Donnez tous les temps simples du verbe *coudre* ? Je *couds*, nous *cousons* ; *couais*, *cousions* ; *cousis*, *couistes* ; *coudrai*, *coudrons* ; *coudrais*, *coudrions* ; *couds*, *cousons*, *cousez* ; *que je couse*, *cousions* ; *que je cousisse*, *cousissions* ; *cousant* ; *cousu*.—*se faisaient*, *s'entretenaient* : La forme *réfléchie* est-elle indispensable ici ? Non ; on pourrait dire : *où l'on faisait et entretenait les feux*.—*où on les reçut* : qu'est-ce que le mot *où* ? pronom relatif dont l'antécédent est *place*, on pourrait remplacer ce mot par *dans laquelle*.—*serf* : ne pas confondre avec *serf*, d'où est venu *service*, *servir*, *serviteur*, etc.—*perclus* : impotent ; paralysé ; qui ne peut faire usage de ses membres.—*porc-épic* : ne pas dire *porte-pic*.—*sel* : donnez les homonymes ? *selle* du cheval, je *scelle*, du verbe *sceller*, mettre un *sceau* (dans le vieux français on disait *scel* au lieu de *sceau*, comme *batel* pour *bateau*, *coutel* pour *couteau*, etc.) je *cèle* du verbe *céler* (cacher) celle pronom.

Faites rechercher tous les pronoms relatifs ; leurs antécédents ; leurs fonctions. Ex. : 1^{re} phrase : *dont* remplace *pieux* pour servir de compl. déterm. à *ceux* ; ce pronom *rattache* en même temps la proposition suivante au mot *pieux*. On voit que ce pronom sert de conjonction en même temps qu'il remplace un nom ; aussi on l'appelle encore : pronom *conjonctif*, etc.

Faites dire aux élèves quelques *temps* des principaux verbes de la dictée : *entretenir*, *s'asseoir*, *paraître*, *mettre*, etc.

NOTA.—Les exercices indiqués ici peuvent être multipliés ; nous ne choisissons que quelques exemples ; un grand nombre d'autres peuvent servir à exercer les élèves.

INVENTION ET RÉDACTION

INVENTION

Exercices divers

I

Qu'appelle-t-on :

Un perdreau ?—Un levraut ?—Un souriceau ?—Un pigeonneau ?—Un dindonneau ?—Un chevreau ?—Un lionceau ?—Un jambonneau ?—Un arbriseau ?—Un cordeau ?—Un cerceau ?—Un caveau ?—Un ormeau ?

Ex. : Le *perdreau* est le petit de la perdrix.—Un *levraut* est un petit...

II

Choisir dans la liste B, des mots qui peuvent convenir à ceux de la liste A et former de petites phrases sur ce modèle :

Le bon lait est toujours pur

A—Pur,—bon,—utile—frais,—doux,—gras,—maigre,—sucré,—salé,—piquant,—malpropre,—court,—dur.

B—Lait.—Chien.—Pain.—Miel.—Bouillon.—Chemin.—Papa.—Viande.—Gâteau.—Vinaigre.—Beurre.—Caillou.—Cour.

III

Indiquer une action que peut faire :

Le serpent.—La grenouille.—La cloche. La fumée.—Le bois.—L'épingle.—Le rossignol.—La taupe.—La chenille.

Dictier au pluriel les noms d'origine étrangère les plus usités ; les placer autant que possible dans une courte phrase les définissant (Des *agendas* sont des carnets, etc.).

Noms d'origine étrangère prenant s au pluriel :

Agenda, *album*, *alibi*, *alinéa*, *andanté*, *aparté*, *autodafé*, *baba* ; *bénédictité*, *casino*, *concerto*, *déficit*, *exalt*, *fac-similé*, *guérilla*

gitano, goum, impromptu, oratorio, qui-proquo, railway, tramway, tory, turco, tunnel, accessit, ultra, vivat, maximum (ou des maxima), minimum (ou des minima), diorama, panorama, magister, frater, memento, muséum, recto, verso, ténor, tibia, alto, bifteck, rosbif, bravo, domino, duo, trio, quatuor, solo (ou des soli), factum imbroglio, lady (ou des ladies), dandy (ou des dandies), macaroni, pensum, spécimen, placet, quidam, reliquat, tilbury, duplicata, errata, lazzi, adagio, allégre, piano, opéra, alleluia, etc.

Restent invariables :

Ex-voto, kyrie, pater, ave, credo, miserere, nota bene, post-criptum, statu quo, vademecum, etc.

Ont un pluriel particulier :

Un carbonaro, des carbonari ; cicerone, ciceroni ; condottiere, condottieri ; dilettante, dilettanti ; soprano, soprani ; lazaroni, lazaroni, etc.

RÉDACTION

COMME LE LIÈVRE

Développement

La table est servie et le potage versé.

La grande assiette du papa est remplie presque jusqu'au bord ; celle du petit Camille contient à peine quatre ou cinq cuillerées de soupe.

« Gageons, bonhomme, que j'aurai fini avant toi, dit le père.

— Oh ! non, papa, tu en as beaucoup trop.

— Qu'importe ; voyons, je commence.

— Eh bien ! c'est cela, commence avant moi ; j'aurai toujours le temps de te rattraper... et de te dépasser. »

Et pendant que la cuiller du papa fonctionne régulièrement, posément, Camille joue avec une image, s'amuse avec son couteau, et songe à toute autre chose qu'à son potage.

À la fin, lorsqu'il vit que l'assiette de son papa était presque vide, il sauta sur sa cuiller, et hop, hop, à la besogne !

« Trop tard, mon petit, j'ai fini, dit le papa, Rien ne sert de se dépêcher, vois-tu ; le principal, c'est de commencer à temps. Tu as voulu faire comme le lièvre de la fable, et, comme lui, tu es arrivé le dernier. »

QUESTIONS

Comment la table est-elle ? Qu'a-t-on mis dans les assiettes ? Comment est remplie l'assiette du papa ? Et celle de Camille ? Que propose le papa ? Que trouve le petit garçon ? A quoi s'amuse-t-il pendant que son père mange le potage ? Que fait-il à la fin ? Qui a fini le premier ? Est-il utile de se dépêcher dans son travail ? Mais qu'est-ce qui est plus nécessaire encore ? Rappeler en quelques mots la fable *le Lièvre et la Tortue*.

CANEVAS.—Table servie, potage versé.—Assiette pleine (celle du papa), peu remplie (celle de Camille).—« Qui aura fini le premier ? »—Le père commence.—Camille joue.—Ce qu'il fait à la fin.—Mais trop tard.—Rien ne sert de se dépêcher.—Ce qu'il faut : commencer à temps.—Ne pas faire comme le lièvre de la fable.

Récitation

LES LUNETTES

Jules s'ennuyait bien,
Car il ne savait rien,
Pas même lire !

Un jour qu'il était seul et ne pouvait pas rire,
Il se dit : « Voyons donc, je m'en vais voir un peu

Puisque je ne sais pas quoi faire,
La belle histoire que grand'mère
Lisait hier dans le livre bleu.

Il va donc chercher dans l'armoire
Le livre, et puis l'ouvre tout grand ;
Mais, bernique ! où donc est l'histoire ?
Il ne voit rien que noir et blanc.

« Ah ! je sais, sur mes yeux je n'ai pas mis de verre
Comme grand'mère,
Voilà pourquoi je ne puis voir. »

Et de sa grand'maman il cherche les lunettes,
Les frotte pour les rendre nettes,
Avec le coin de son mouchoir,
Regarde encor, change de page ;
Mais d'histoire pas davantage !

Sa mère entre et lui dit : Grand'mère a mal aux yeux.
Toi, mon enfant, ton mal, c'est d'être paresseux ;
Il faut apprendre à lire et tu verras l'histoire

Sans lunettes, tu peux me croire,
Rien qu'avec tes yeux bleus. »

LOUIS RATISBONNE.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

1° Trois points et 18 combien de points ? $\vdots \vdots \vdots \dots = 21$. Combien de fois 3 p. en 21 ? 7. Sept fois 3 ? 21.

2° Trois points et 21 points combien de p. ? $\vdots \vdots \vdots \dots = 24$. Combien de fois 3 p. en 24 ? 8.

Ainsi de suite jusqu'à 36.

3° Un régiment d'infanterie est composé de trois bataillons ; le premier se compose de 852 hommes ; le deuxième de 947, et le troisième de 736. Combien d'hommes a le régiment ? R. 2535.

4° Une maison a coûté \$1345, on la revend \$1678 ; combien a-t-on gagné ? R. \$333.

5° Une maison a 9 croisées de chacune 12 carreaux. Combien y a-t-il de carreaux ? Combien a reçu le vitrier qui les a posés, à raison de 8 cts pièce ?

Solution :

$$12 \times 9 = 108$$

$$108 \times .08 = \$8.64$$

6° Une terre a coûté \$1785 ; on la revend \$2342. Combien gagne-t-on sur la vente ? R. 557.

7° Un commis gagne \$135 par mois ; combien gagne-t-il en 2 ans ? \$3240. †

8° Un fermier achète 5 chevaux au prix de \$85 chacun et 8 vaches au prix de \$24 chacune. A quel prix doit-il les revendre pour faire un bénéfice de \$117 ?

Solution :

$$5 \times 85 = \$425$$

$$8 \times 24 = 192$$

$$445 + 192 + 117 = 754. \text{—Rég.}$$

FRACTIONS

25° Si 1 pain vaut 6 oranges, combien de pains peut-on acheter avec 20 oranges ? R. $3\frac{2}{3}$. †

26° Trois garçons reçoivent chacun la moitié d'une pomme. Combien reçoivent-ils en tout ? $\frac{3}{2}$ ou $1\frac{1}{2}$ p.

27° Trois demis combien d'entiers ? $1\frac{1}{2}$.

28° 5 demis combien d'entiers ? $2\frac{1}{2}$. Etc., etc.

29° Trois hommes reçoivent chacun $\frac{1}{3}$ de minot de blé, combien de minots en tout ? 1.

30° Dans trois tiers combien d'entiers ? 1.

31° Quatre garçons reçoivent chacun $\frac{1}{4}$ de pomme, combien de pommes en tout ? $\frac{4}{4}$ ou 1.

32° Dans $\frac{1}{3}$ combien d'entiers ? $1\frac{1}{3}$.

33° Cinq tiers combien d'entiers ? $1\frac{2}{3}$. Etc., etc.

34° Un garçon mange le $\frac{1}{4}$ d'un pain tous les jours combien mangera-t-il en 5 jours ? $1\frac{1}{4}$. En 6 jours ? $1\frac{3}{4}$. En 7 jours ? $1\frac{3}{4}$. En 8 jours ? 2. Etc.

35° Un homme dépense $\$1\frac{1}{6}$ par jour ; combien dépensera-t-il en 5 jours ? \$1. En 6 jours ? $1\frac{1}{6}$. En 7 jours ? $\frac{7}{6}$ ou $1\frac{1}{6}$. Etc., etc.

PERCENTAGE

1° Quel est l'intérêt de \$50000 pour 1 jour à 8% ?

Solution :

$$\begin{aligned} 50000 \times .000\frac{1}{8} &= \$8.33 \\ 8.33 - \frac{1}{3} \text{ de } 8.33 &= \$8.22 \\ 8.22 + \frac{1}{3} \text{ de } 8.22 &= \$10.96, \text{—Rég.} \end{aligned}$$

2° A quel taux faut-il prêter \$311.50 pendant 1 an 4 m. pour que le montant soit de \$337.50 ?

Solution :

$$\begin{aligned} 337.50 - 311.50 &= 25.90 \\ \text{Int. de } \$1 \text{ pendant 1 an 4 mois à } 6\% &= .08 \\ \text{Int. de } \$1 \text{ pendant 1 an 4 mois à } 1\% &= .01\frac{1}{3} \\ 311.50 \times .01\frac{1}{3} &= 4.31\frac{2}{3} \\ 25.90 \div 4.31\frac{2}{3} &= 6\%, \text{—Rég.} \end{aligned}$$

3° Un homme achète un cheval pour \$120 et le revend à bénéfice 20% tout en diminuant de 10% le prix qu'il avait d'abord demandé. Quel prix avait-il demandé ?

Solution :

$$\begin{aligned} 120 \times 1.20 &= \$144. \text{ Prix de vente.} \\ 144 \div .90 &= 160. \text{ Prix demandé.} \end{aligned}$$

ALGÈBRE

INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

1° Si à la hauteur d'un arbre on ajoute les $\frac{2}{3}$ de sa hauteur et 25 pieds, la somme sera égale à $2\frac{1}{3}$ fois sa hauteur ; quel est la hauteur de l'arbre ? Rég. 60.

2° Si à 3 fois le prix d'une vache on ajoute les $\frac{1}{3}$ du prix et \$4, la somme sera égale à 4 fois le prix de la vache ; quel est le prix de la vache ? 24.

3° Si aux $\frac{2}{3}$ de l'argent de A on ajoute \$8 la somme sera égale aux $1\frac{1}{3}$ de son argent diminués de \$1. Combien A a-t-il d'argent ? \$36.—Rég.

4° Si à 3 fois l'âge de Thomas on ajoute 10 ans la somme sera égale à 4 fois son âge diminué de 5 ans. Quel est son âge ? Rég. 15.

J. AHERN.

LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

DICTÉE ÉLÉMENTAIRE

In a week there are seven days : The first is Sunday, the second Monday, the third Tuesday, the fourth, Wednesday, the fifth Thursday, the sixth Friday, the seventh Saturday.

During five days in the week there is school. On two days, there is no school. The days on which there is no school are Sunday and some other day called the weekly holiday. The day generally chosen for this purpose is Thursday or Saturday.

On Sunday we go to mass and vespers and abstain from servile works ; on the weekly holiday we rest from study and amuse ourselves.

Dictez les questions suivantes ; que les élèves trouvent eux-mêmes les réponses.

1. How many days are there in a week ? **R.** *In a week there are seven days.*
2. Name them ? **R.** *The first is Sunday, the second Monday, the third Tuesday, the fourth Wednesday, the fifth Thursday, the sixth Friday, the seventh Saturday.*
3. During how many days is there school ? **R.** *There is school during five days ou During five days there is school.*
4. During how many days is there no school ? **R.** *There is no school during two days.*
5. On what days is there no school ? **R.** *The days on which there is no school are, Sunday and some other day called the weekly holiday.*
6. What day is generally chosen for the weekly holiday ? **R.** *The day generally chosen for weekly holiday is Thursday or Saturday.*
7. On Sunday what do you do ? **R.** *On Sunday, we go to mass and vespers and abstain from servile works.*
8. On the weekly holiday what do you do ? **R.** *On the weekly holiday we rest from study and amuse ourselves.*

DICTÉE MODÈLE

Tirée du Royal Reader

ROUND THE BREAKFAST TABLE.

" I am the juice of the sugar-cane " said the sugar. " I grow in hot countries, both in the East and West Indies.

" To get the juice, the cane is crushed between rollers. After that it is boiled and strained. The liquid drawn off is called molasses or sirup. The raw sugar is taken and refined and some of it is made like me into lump sugr." " I came out of a well at Goderich," said the salt. Sometimes salt is made from sea-water. There are very large salt mills in Canada and the United States." Here the stories told round the breakfast table ended ; and the young folk went off in search of other amusements.

Dictez les questions suivantes ; que les élèves trouvent eux-mêmes les réponses.

1. What is sugar ? **R.** *It is the juice of the sugar-cane.*
2. Where does the sugar-cane grow ? **R.** *It grows in hot countries, both in the East and in the West Indies.*
3. To get the juice what is done to the sugar-cane ? **R.** *To get the juice the cane is crushed between rollers.*
4. What is then done to the juice ? **R.** *The juice is then boiled and strained.*
5. What is the liquid drawn off called ? **R.** *It is called molasses or sirup.*
6. What is done to the raw sugar ? **R.** *It is refined and some of it is made into lump sugar.*
7. Where did the salt say it came from ? **R.** *It said it came out of the salt-well at Goderich.*
8. What is salt sometimes made from ? **R.** *It is sometimes made from sea-water.*
9. Where are large salt wells to be found ? **R.** *Large salt-wells are to be found in Canada and in the United-States.*

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

Brouillard, Grand-Livre et Balance de Vérification de la 6e Série d'opérations. — Numéro du 1er avril.

Québec, 16 avril 18 .

| | | | | |
|---|-------------|----|------|----|
| Commencé mon commerce avec espèces 40 cordes bouleau, à \$2 50 | 2548 100 | 50 | | |
| _____ 17 _____ | | | 2648 | 50 |
| Acheté de E. Gagnon, au comptant, 250 tonnes charbon, à \$6 00 | | | 1500 | |
| _____ 18 _____ | | | | |
| Vendu à Jos. Vincent, au comptant, 15 tonnes charbon, à \$6 90 | | | 103 | 50 |
| _____ 19 _____ | | | | |
| Acheté de R. Lawrence, au comptant, 100 cordes bouleau, à \$2 25 | | | 225 | |
| _____ 20 _____ | | | | |
| Vendu à E. Richard, au comptant, 30 tonnes charbon, à \$6 90 | | | 207 | |
| _____ 21 _____ | | | | |
| Vendu à A. Joseph, au comptant, 55 tonnes charbon, à \$6 90 | | | 379 | 50 |
| _____ 23 _____ | | | | |
| Vendu à A. Prince, au comptant, 60 cordes bouleau, à \$2 30 | | | 138 | |
| _____ 24 _____ | | | | |
| Vendu à B. Cousin, au comptant, 20 tonnes charbon, à \$6 90 | | | 138 | |
| _____ 25 _____ | | | | |
| Vendu à N. Jacques, au comptant, 80 tonnes charbon, à \$6 90 | | | 552 | |
| _____ 26 _____ | | | | |
| Payé pour livres de comptes, papeterie, etc., | | | 10 | |
| _____ 27 _____ | | | | |
| Vendu à Geo. Nolin, au comptant, 70 cordes bouleau, à \$2 30 | | | 161 | |
| _____ 28 _____ | | | | |
| Payé salaire du commis jusqu'à ce jour, | | | 8 | |
| | | | 6070 | 50 |

| Dr | | Nom de l'élève | | | Cr | |
|------------|--|----------------|------|----|----|--|
| Contre lui | | En sa faveur | | | | |
| | | 16 | 2648 | 50 | | |

| Dr | | Caisse | | | Cr | |
|----------------|------|---------------|----|------|----|--|
| Sommes reçues. | | Sommes payées | | | | |
| 16 | 2548 | 50 | 17 | 1500 | | |
| 18 | 103 | 50 | 19 | 225 | | |
| 20 | 207 | | 26 | 10 | | |
| 21 | 379 | 50 | 28 | 8 | | |
| 23 | 138 | | | | | |
| 24 | 138 | | | | | |
| 25 | 552 | | | | | |
| 27 | 161 | | | | | |

| Dr | | Marchandises | | | Cr | |
|-----------|------|--------------|-----|----|----|--|
| Ont coûté | | Ont produit | | | | |
| 16 | 100 | 18 | 103 | 50 | | |
| 17 | 1500 | 20 | 207 | | | |
| 19 | 225 | 21 | 379 | 50 | | |
| | | 23 | 138 | | | |
| | | 24 | 138 | | | |
| | | 25 | 552 | | | |
| | | 27 | 161 | | | |

| Dr | | Frais Généraux | | | Cr | |
|--------------------|----|----------------|--|--|----|--|
| Dépenses encourues | | | | | | |
| 26 | 10 | | | | | |
| 28 | 8 | | | | | |

Dr *Balance de Vérification* Cr

| DIFFÉRENCES. | | TOTAUX. | | DÉSIGNATION. | | DIFFÉRENCES. | | TOTAUX. | |
|--------------|----|---------|----|----------------------------|------|--------------|------|---------|--|
| 2484 | 50 | 4227 | 50 | Nom de l'élève. | 2648 | 50 | 2648 | 50 | |
| 146 | | 1825 | | Caisse. | 1743 | | | | |
| 18 | | 18 | | Mdses (non vendues \$285.) | 1679 | | | | |
| | | | | Frais Généraux. | | | | | |
| 2648 | 50 | 6070 | 50 | | 6070 | 50 | 2648 | 50 | |

J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES-EDITEURS

177 RUE ST-JOSEPH & 10 CARRÉ N.-D., B.-V.

Nous avons l'assortiment le plus complet en librairie. Nous invitons Messieurs les Commissaires d'écoles et MM. les Instituteurs à correspondre avec nous avant de placer leurs commandes.

CONDITIONS TRES FACILES

☛ Demandez les prix de nos livres de récompense.

VIENT DE PARAÎTRE

“ MANUEL DE DROIT CIVIQUE ”

NOTRE CONSTITUTION ET NOS INSTITUTIONS

PAR

C.-J. MAGNAN

Professeur à l'Ecole Normale Laval.

Ouvrage approuvé par S. G. l'Archevêque de Cyrène et par l'honorable Procureur-Général de la Province de Québec.

PRIX :—EN DÉTAIL, 60 cts l'unité (envoi franco: 65 cts); EN GROS, 50 cts. En vente chez Filteau et Chaperon, H.-V., et chez Langlais, St-Roch, Québec. Pour achats en gros, s'adresser à l'auteur, Ecole normale Laval.

MAISON FONDÉE
EN 1865.

G.-A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE
EN 1865.

—• RELIEUR •—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

G.-A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.